

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 14 décembre 2015
Séance du 19 novembre 2015

25 Centre Georges Brassens – convention de partenariat - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

La Ville souhaite renouveler sa convention avec le Centre Georges Brassens et préciser les objectifs et les modalités de son soutien au centre. Pour l'ensemble des actions du centre Georges Brassens, la ville entend que soit privilégiée la recherche de partenariats et de complémentarité avec les associations de la Ville et plus largement, avec l'agglomération creilloise, les institutions et les services municipaux.

L'association consolidera la fonction de lieu de ressources et d'activités de socialisation, de structure passerelle, pour faciliter l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des habitants. Elle devra être le relais des actions de la Ville auprès de la population.

De son côté, la Ville s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'association, le bâtiment situé au 4 rue John Kennedy à Creil (60100), d'une superficie de 1 000 m². Les dépenses liées au paiement des taxes et charges locatives (eau, électricité et chauffage) seront prises en charge par l'association.

L'association pourra, en fonction des disponibilités, mettre gracieusement, à disposition des services municipaux, une salle d'activité ou de réunion, dans le cadre d'actions conjointes.

La commune pourra apporter un soutien logistique à l'organisation de manifestations, selon ses possibilités. Une subvention de fonctionnement sera accordée chaque année, (dont le montant pourra évoluer) ; ainsi qu'une aide sur un projet spécifique pourra venir éventuellement compléter la subvention de fonctionnement.

Afin de permettre de suivre le projet social du centre qui arrivera à échéance fin 2015, la présente convention sera renouvelée pour une durée d'un an, soit pour l'année 2016.

Il vous est proposé de renouveler la convention pour une durée d'un an et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la convention ci-annexée,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 19 novembre 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre Georges Brassens et la ville de Creil pour l'année 2016.

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Georges Brassens et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15
et publication ou notification le 28/12/15
affiché le 16/12/15
CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY